

Campagne appréciation 2018 :

Le grand marché des compétences !

**A
G
U
I
C
H
E
T
O
U
V
R
T**

- La campagne d'appréciation 2018 s'inscrit dans le projet "compétences 2020"
- Ses objectifs sont en lien avec le plan stratégique 2020 visant à "faire évoluer nos métiers en corrélation avec l'évolution de nos activités"
- En clair, "l'employabilité" est au coeur de cette nouvelle campagne d'appréciation !

Compétent-es ou pas ...

La grande campagne d'appréciation est lancée. Sous le patronnage de "compétences 2020", une grande revue du personnel au travers d'un bilan des compétences au poste tenu s'installe afin d'identifier les "ressources" à mettre en phase avec les "besoins".

"Un programme stratégique pour La Banque, les Services Financiers et le Réseau, pour piloter et accompagner la montée en compétence de tous les collaborateurs sur les métiers d'aujourd'hui et de demain, au service de l'ambition de développement de l'entreprise" (CDSP 11/05/2017)

Un référentiel sélectif...

Pour cela, 10 compétences clés sont intégrées dans l'entretien d'appréciation et, localement, le responsable pourra en intégrer 5 supplémentaires qu'il considèrera comme utiles !!!! Utiles à quoi ?

Qu'elles soient clés ou utiles, les compétences exigées pourraient se transformer en alibi pour "faire La Poste de demain... mais pas forcément avec les postier-ères d'aujourd'hui".

Et une "auto-déclaration"

Cette campagne d'appréciation recèle, sans le dire, une chausse-trappe : l'auto-déclaration !!!

Ainsi, la possibilité est offerte aux agents de s'auto-déclarer compétents dans certains domaines et pas dans d'autres ; charge à l'employeur à déterminer si les compétences, et donc la "ressource", coïncide avec

les "besoins". Attention, cette "auto-critique" n'est en rien obligatoire.

Ou comment se mettre en danger en s'auto-évaluant et permettre ainsi à l'employeur de légitimer des décisions d'insuffisance...



L'appréciation, un grand moment... de vigilance !

Il ne faut surtout pas oublier que ce "grand moment de confidentialité" aura des conséquences sur la carrière, notamment la promotion. Nous le répétons depuis des années, ce n'est pas le confessionnal. Il faut défendre pied à pied ses positions et ses compétences...

L'appréciation reste un outil indispensable à la main des managers. Il sert à demander toujours plus de performance (résultats), de flexibilité (agilité), avec à la clé la mise en concurrence entre collègues. Et, cette campagne 2018 ne déroge pas à la règle !

SUD rappelle les droits des "appréciés" :

- La possibilité de faire des observations écrites ;
- Cinq jours pour signer son entretien ;
- Deux mois pour contester son niveau d'appréciation.

